

CCCV.

Le Prince d'Orange consent à ce que Lamoral d'Egmont soit mis en liberté sous conditions. (Mss. B.)

1580
4 Septemb.

Son Excellence, Ayant entendu les Requestes faictes par Mesdames Franchoise et Sabine Degmont requerans la liberte de Monsieur Lamoral Degmont leur frere, prisonnier en ceste ville, ensemble du S^r de Boucle premier Eschevin de dicte ville, pour la delivrance du S^r Gille Borluut son frere a present prisonnier en la ville de Quesnoy. Et sur ce en ladvis des quatres membres de Flandres p^{te}ment assamblez en ceste ville, a consenty et accorde; consente et accorde par cestes: que ledt sieur Lamoral soit mis es mains dudt S^r de Boucle, pour estre mis en liberte sur sa foy et promesse. Cependant quon traictera leschange et delivranche de son dt frere et le S^r de Marquette avec ledt S^r Lamoral. Faict a Gand ce quatriesme jour de Septembre 1580.

GUILLE DE NASSAU.

CCCVI.

Lettre du Prince d'Orange aux Magistrats d'Ypres. — Il insiste pour qu'on aille immédiatement au secours de Bouchain (1). — Il faut des fonds pour payer les Écossais. (Arch. Y.)

1580
5 Septemb.

Messieurs. Vous scavez en quel estat les affaires se trouvent presentement en ces quartiers, vous scavez aussy combien il est

(1) Lorsque le prince d'Orange écrivit cette lettre il ignorait que Bouchain venait de capituler. Voyez N^o CCCIV, t. II, page 118.